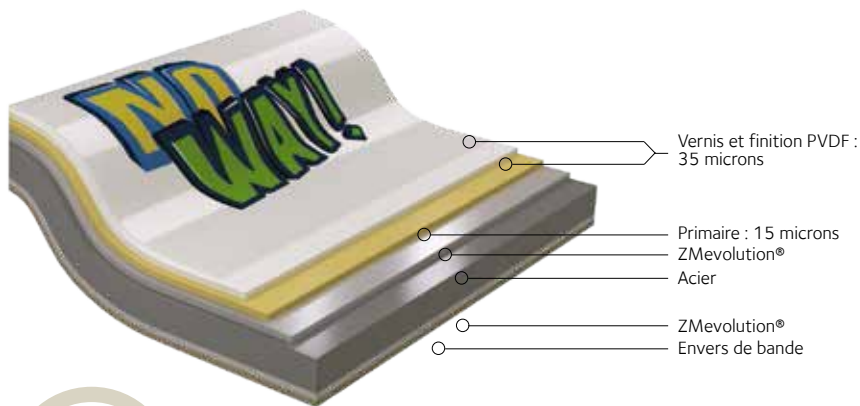




Flontec®

Prestige



Anti-graffiti

Normes en vigueur

Métal support
Selon norme NF EN 10346 et ETPM ZMevolution®

Revêtement peinture
Selon normes NF P 34-301 et NF EN 10169

Description du revêtement

Constitution
Résine thermoplastique fluorée (70%) :
Recto : 15 µm de primaire - 35 µm de finition et de vernis PVDF
Verso : Envers de bande catégorie **II** ou catégorie **CPI2**

Possibilités
Verso : HAIRULTRA® ou HAIREXCEL® sur demande

Brillance
Nominale : 30 UB

Propriétés et secteurs d'applications

Excellente résistance à la corrosion, aux ultra-violets et à l'encrassement
Recommandé pour les zones urbaines et les façades à fort risque de dégradation

Classe de revêtement

Ambiance intérieure
Catégorie **IV b** (NF P 34-301)
Catégorie **CPI5** (NF EN 10169)

Atmosphère extérieure
Catégorie **VI** (NF P 34-301)
Catégorie **RUV4 et RC5** (NF EN 10169)

Caractéristiques du revêtement

Dureté de la peinture	Dureté crayon	F-HB	Teinte Brillance	Résistance aux U.V.	$\Delta E \leq 2$ Rétention de brillance $\geq 80\%$
Résistance à l'abrasion	Au jet de sable	100 litres	Corrosion	Brouillard salin	500 heures
	TABER	15 mg		Résistance à l'humidité	1500 heures
Flexibilité à 20 °c	Déformation brutale	Pas de décollement	Propriétés chimiques	Les graffiti doivent être retirés dans les 72 heures maximum. Il est recommandé de laver la façade à l'eau froide en utilisant un nettoyeur à haute pression. L'usage d'une raclette en plastique ou d'une éponge non abrasive est possible. Pour les petites zones endommagées, utiliser de l'alcool domestique.	
	Pliage	2t sans fissuration		L'utilisation des décapants chimiques disponibles sur le marché n'est pas autorisée. Des décapants spécifiques peuvent être recommandés par nos services : nous contacter. Il sera difficile d'utiliser de la peinture de retouche sur un élément endommagé.	
	ERICHSEN	Très bon		L'anti-graffiti Flontec® ne protège pas contre les graffiti à base d'acide.	
Résistance à la température	Etuve	Maxi : 100°C	Réaction au feu	Euroclasse	A1

Les garanties et leurs durées sont accordées après analyse du questionnaire d'environnement et soumises au respect des conditions d'entretien.